

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2019

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 30
la séance

Nombre de membres représentés 3

Nombre de membres non 0
représentés

Le mardi 26 mars 2019 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Amèle SELLAM, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOYE, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT, Monsieur Olivier AUBRY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal ALLAIN donne procuration à Madame Amèle SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Hélène DECOTIGNIE

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 6

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 6ème Adjoint au Maire délégué aux finances et au logement

Mes chers collègues,

Lors du dernier conseil municipal du 20 février 2019 s'est tenu le débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2019. La commune poursuit le développement des services publics qu'elle rend aux joinvillais tout en investissant fortement (27,6 M €) pour améliorer leur cadre de vie et les équipements mis à leur disposition.

Malgré la baisse des dotations de l'État, la commune a réussi, grâce à une gestion rigoureuse, à se constituer une épargne suffisante permettant d'investir en ayant un recours maîtrisé à l'emprunt.

Enfin nous avons décidé, en 2019, de réduire significativement la fiscalité pesant sur les ménages et les acteurs économiques de notre commune.

Le Budget primitif (BP) 2019 est par conséquent construit sur les bases suivantes :

- une baisse inédite et importante de la fiscalité,
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- une augmentation des subventions versées aux associations,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- un désengagement continu de l'Etat symbolisé par une baisse durable et massive de ses concours et la poursuite de la péréquation financière entre les collectivités,
- la poursuite d'un important programme d'investissement afin d'offrir un haut niveau de service et un cadre de vie préservé.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 66 892 783,10 €. Les prévisions du BP 2019 intègrent les résultats de l'exercice 2018 que nous venons de voter.

Compte tenu de la complexité affichée par les règles budgétaires et comptables du budget communal, le choix a été fait de reconduire une présentation similaire au BP 2018 afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2019 se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	35 614 382.23	35 614 382.23
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	35 614 382.23	35 614 382.23
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	24 438 703.09	25 518 753.05
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	6 839 697.78	5 204 609.42
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		555 038.40
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)	31 278 400.87	31 278 400.87
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET	66 892 783.10	66 892 783.10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 35 614 382,23€)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

CHAPITRES	BP 2018	Total 2018 (BP+DM+AS)	CA estimé 2018	Proposition BP 2019	VAR° BP19 à BP18 en montant	VAR° BP19 à BP18 en %
011 CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	7 546 895,39	7 781 840,39	7 169 726,43	8 103 595,58	556 700,19	7,38%
012 CHARGES DE PERSONNEL	16 149 671,17	16 142 171,17	16 118 264,26	16 497 386,85	347 715,68	2,15%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 962 394,00	3 962 394,00	3 957 190,00	3 962 394,00	0,00	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 401 164,43	2 454 633,49	2 447 969,08	2 568 959,45	167 795,02	6,99%
<i>total des dépenses de gestion courante</i>	30 060 124,99	30 341 039,05	29 693 149,77	31 132 335,88	1 072 210,89	3,67%
66 CHARGES FINANCIERES	190 752,64	190 752,64	173 338,97	215 021,62	24 268,98	12,72%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 045,00	48 558,59	30 914,30	30 372,00	1 327,00	4,57%
<i>Total des dépenses réelles de fonctionnement</i>	30 279 922,63	30 580 350,28	29 897 403,04	31 377 729,50	1 097 806,87	3,63%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 879 010,81	3 901 605,87	0,00	2 359 468,69	-1 519 542,12	-39,17%
042 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 671 420,00	1 671 420,00	1 672 467,24	1 877 184,04	205 764,04	12,31%
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	5 550 430,81	5 573 025,87	1 672 467,24	4 236 652,73	-1 313 778,08	-23,67%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 830 353,44	36 153 376,15	31 569 870,28	35 614 382,23	-215 971,21	.0,60%

Au total, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 35 614 382,23 €, en baisse de 215 971,21 € par rapport au BP 2018, en raison de la baisse du virement à la section d'investissement. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,63 %, soit une augmentation raisonnable compte tenu des nombreux services rendus à la population.

Il faut par ailleurs noter une nouvelle fois l'absence de restes à réaliser traduisant ainsi un effort de rigueur plus grand de la collectivité.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la Ville : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), mais aussi les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 8 103 595,58 €. Par comparaison au BP 2018, ce chapitre affiche une augmentation de 7,38 % de ses dépenses alors que la Ville était parvenue grâce à des efforts notables à le diminuer sur les trois exercices précédents.

En dépit des nombreux facteurs exogènes pesant sur les charges courantes (carburants, énergies,...), la Ville parvient à contenir leurs augmentations par des efforts de gestion et par une stratégie optimisée des procédures de passation de marchés publics (sourcing, benchmark, négociations,...).

Nous relèverons parmi les principales augmentations comprises dans ce chapitre :

Nature	BP 2018	Total Budgeté 2018 (BP +DM + Virements de crédits)	CA 2018 estimé	PROPOSITION BP 2019	Variation BP 2018 à BP 2019	VAR° BP 2018 à BP 2019 en %	Explications
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 049 426,00	2 086 161,78	1 982 990,06	2 142 344,00	92 918,00	4,53	Augmentation du marché de fourniture des repas (scolaire et restaurant municipal) due à la hausse de la fréquentation et de la révision annuelle des prix, mise en place du marché de gestion du stationnement payant, augmentation du nombre de reprises administratives de concessions (cimetière).
61521 ENTRETIEN DES TERRAINS	289 200,00	305 327,09	253 656,73	377 200,00	88 000,00	30,43	Augmentation des frais d'entretien des terrains, notamment les terrains de sport du stade Garchery (entretien en année pleine et sortie de garantie).
6042 PRESTATIONS DE SERVICES REFACTURES	285 952,00	280 508,27	262 767,93	345 935,00	59 983,00	20,98	Augmentation des activités pour les jeunes et financement des classes découvertes
6237 PUBLICATIONS	109 400,00	131 606,00	118 556,57	164 600,00	55 200,00	50,46	Augmentation du budget consacré aux publications pour communiquer sur le plan communal de sauvegarde
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	442 779,00	453 579,00	432 169,39	492 792,00	50 013,00	11,3	Augmentation liée à la livraison de nouveaux bâtiments qui augmentent la surface de nettoyage
615231 ENTRETIEN DES VOIRIES	28 500,00	18 772,25	15 157,85	239 500,00	211 000,00	640,35	Ce budget d'entretien de la voirie est augmentée pour faire face aux derniers épisodes climatiques (gel, neiges, inondations,...) qui dégradent la chaussée (nids de poules, ...).
6156 MAINTENANCE	207 251,04	207 876,93	147 341,05	233 759,00	26 507,96	12,79	Augmentation des maintenances des copieurs, logiciels et autres machines, liée tant au nombre de machines qu'aux révisions de prix.
615221 ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	336 450,00	342 709,51	337 580,52	361 250,00	24 800,00	7,37	Augmentation liée à la livraison de nouveaux bâtiments
60628 AUTRES FOURNITURES	349 215,00	342 128,89	317 645,96	373 870,00	24 655,00	7,06	Augmentation des prévisions de fournitures, notamment pour les nouvelles structures
60621 COMBUSTIBLES	178 000,00	178 000,00	206 634,02	202 645,00	24 645,00	13,85	Augmentation liée à la livraison de nouveaux bâtiments
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	67 903,36	44 167,04	58 662,51	89 630,00	21 726,64	32	Mise en place du stationnement payant
6135 LOCATIONS MOBILIERES	171 759,00	200 726,75	193 039,14	193 036,60	21 277,60	12,39	Augmentation des frais de location de copieurs, films diffusés par le cinéma, matériel pour les spectacles
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	31 175,00	33 944,00	24 326,04	46 695,00	15 520,00	49,78	Ce poste comprend les honoraires d'avocats et les frais d'huissiers. Ces dépenses évoluent en fonction du nombre de dossiers en cours.
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	11 678,00	22 703,00	20 219,68	25 040,88	13 362,88	114,43	Cette augmentation est liée l'intégration dans le patrimoine communal de l'ancienne école Montessori et du parking du gymnase du Bataillon de Joinville.
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	75 325,00	70 367,61	64 840,73	87 610,00	12 285,00	16,31	Augmentation des dépenses de communication du service culturel.
60623 ALIMENTATION	69 903,00	74 610,79	61 920,56	80 083,40	10 180,40	14,56	Augmentation des dépenses d'alimentation du service culturel et organisation du scrutin des élections européennes.

Ces augmentations de dépenses sont compensées par des efforts de gestion des services qui permettent les ajustements de crédits suivants :

Nature	BP 2018	Total Budgeté 2018 (BP+DM+Virements de crédits)	CA 2018 estimé	PROPOSITION BP 2019	Variation BP 2018 à BP 2019	VAR% BP 2018 à BP 2019 en %	Explications
6161 FRAIS D'ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS	55 920,00	55 920,00	53 285,74	40 043,06	-15 876,94	-28,39	Baisse du coût des assurances dans le cadre du nouveau marché conclu (permis également par la baisse de la sinistralité les années précédentes)
6168 FRAIS D'ASSURANCE AUTO ET RC	82 550,00	82 090,00	80 690,53	41 932,56	-40 617,44	-49,21	Baisse du coût des assurances dans le cadre du nouveau marché conclu (permis également par la baisse de la sinistralité les années précédentes)
617 ETUDES ET RECHERCHES	110 680,32	106 190,32	28 414,02	95 400,00	-15 280,32	-13,81	Le nombre d'études (AMO,...) commandées par la Ville est prévue à la baisse en 2019.
6247 TRANSPORTS	90 080,00	92 088,65	80 499,53	78 060,00	-12 020,00	-13,34	Ce poste diminue en raison de la fermeture de la piscine de Nogent à compter de septembre 2019.
6257 RECEPTIONS	45 688,00	42 570,38	42 399,22	35 000,00	-10 688,00	-23,39	En 2018 la Ville a organisé les inaugurations du Stade et du gymnase du Bataillon. Des dépenses exceptionnelles de ce type ne sont prévues au BP 2019.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Cette année, il est prévu **16 497 386,85 €** de dépenses sur ce chapitre, soit une **augmentation de 2,15 %** des charges de personnel du BP 2018 au BP 2019.

C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- la poursuite du dispositif PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations) : + 32 K€
- l'organisation de scrutins électoraux : + 36 K€
- le remplacement des agents en arrêt longue maladie et inaptes : + 24 K€
- les créations de poste : + 85 K€
- le recrutement de contrats aidés (périscolaire + espaces verts) : + 18 K€
- les impacts en année pleine des décisions prises en 2018 de remplacements, de recrutements ou de revalorisations salariales : + 224 K€
- le non remplacement systématique des départs et le recours accru à la mobilité interne pour pourvoir certains postes de catégorie C laissés vacants : - 126 K€

Atténuations de produits (chapitre 014)

La Ville subit des prélèvements sur recettes pour un montant total de **3 962 394,00 €**.

Ces dépenses sont réparties ainsi :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 1 436 394,00 €.
- Dans le cadre de la **péréquation horizontale**, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuer du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). La Ville devra verser **500 000 € en 2019** à l'EPT Paris Est Marne et Bois, comme les années précédentes. Pour mémoire, la commune a versé près de 4 millions d'euros depuis 2012 au titre du FPIC :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total cumulé
FPIC	139 058 €	386 616 €	630 250 €	894 320 €	413 332 €	499 774 €	500 000 €	500 000 €	3 963 350 €

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Ville a transféré l'exercice de la compétence Ordures ménagères à l'EPT Paris Est Marne et Bois, mais continue à percevoir la Taxe sur les ordures ménagères (TEOM) en 2019.
- Afin de permettre à l'EPT de financer ce service, il convient de lui **reverser le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** estimé pour l'exercice 2019 à **2 026 000 €**.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Sur ce chapitre est inscrit un montant de **2 568 959,45 €**, soit une hausse de 6,99 % par rapport au BP 2018.

- **Des moyens importants pour le fonctionnement du CCAS**

La Ville apporte une subvention de 768 486,11 € au budget du CCAS, soit une subvention qui a quasiment doublé depuis 2009. En effet, des moyens supplémentaires ont été mis en place pour faire face à l'accroissement des besoins des Joinvillais, dans un contexte social difficile, notamment avec la création de la Maison des Solidarités et de l'Emploi (MSE). Cette subvention est stable en 2019.

- **Le soutien continu aux associations locales** avec un subventionnement total de **820 465,50 €**.
- La subvention de 91 396 € versée à la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris.
- La subvention de 53 454 € versée au budget annexe du cinéma.
- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT de 50 000 €.
- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 372 262 €.

Les charges financières (chapitre 66)

215 021,62 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre. Cette augmentation de 24 268,98 € par rapport au BP 2018 résulte de la mobilisation de nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2018. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

30 072,00 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre : outre une provision pour d'éventuelles annulations de titres émis les années antérieures, cette enveloppe comprend les prix et bourses attribués par la Ville et les dictionnaires offerts à tous les élèves accédant au cours moyen 1ère année.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (compte 042)

1 877 184,04 € de dotations aux amortissements sont prévues sur ce chapitre.

Virement à la section d'investissement (compte 023)

L'ensemble de ces recettes et charges permet de prévoir un virement de 2 359 468,69 € au profit de la section d'investissement.

La hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement ainsi que le maintien des recettes de fonctionnement permet d'afficher une capacité d'autofinancement prévisionnelle¹ dégagée au profit de la section d'investissement de 4 231 270,33 € soit un niveau en baisse par rapport à l'an dernier.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

¹ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

CHAPITRES	BP 2018	Total 2018 (BP+DM+AS)	CA estimé 2018	Proposition BP 2019	VAR° BP19 à BP18 en montant	VAR° BP19 à BP18 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	340 000,00	549 094,71	611 528,33	200 000,00	-140 000,00	-41,18
70 PRODUITS DES SERVICES	3 489 848,93	3 617 648,93	3 672 710,22	3 659 062,00	169 213,07	4,85
73 IMPÔTS ET TAXES	26 532 190,00	26 453 775,00	26 712 364,05	26 272 141,00	-260 049,00	-0,98
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 204 387,30	5 268 930,30	5 489 407,59	5 215 298,83	10 911,53	0,21
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 073,00	256 073,00	272 795,70	260 998,00	4 925,00	1,92
<i>total des recettes de gestion courante</i>	35 824 499,23	36 145 621,94	36 758 805,89	35 607 499,83	-214 999,40	-0,60%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 700,00	1 700,00	50 149,68	1 500,00	-200,00	-11,76
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	35 824 199,23	36 147 221,94	36 808 955,57	35 608 999,83	-215 199,40	-0,60%
042 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 132,50	3 132,50	3 132,40	5 382,40	2 249,90	71,82
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	3 132,50	3 132,50	3 132,40	5 382,40	2 249,90	71,82%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	3 021,71	3 021,71	3 021,71	0,00	-3 021,71	-100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 830 353,44	36 153 376,15	36 815 109,68	35 614 382,23	-215 971,21	-0,60%

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à **200 000 €** pour l'exercice 2019.

Il s'agit d'une part du **remboursement**, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 40 000 €.

Il s'agit d'autre part du **rabais** appliqué par le titulaire du marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie. Il est prévu que des rabais sont appliqués à la fois sur le volume des commandes et sur le montant des travaux payés annuellement. Ces rabais représentent un total de 160 000 € pour la période 2018-2019.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à **3 659 062 €**, soit une hausse de 169 213 € par rapport au BP 2018.

En effet, même si la **Commune a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux depuis 2015 (pour les prestations enfance)**, certaines recettes évoluent :

- la baisse de 30 000 € du remboursement des charges de personnel par les budgets annexes (CCAS, cinéma et Port de plaisance) grâce à une meilleure organisation du temps de travail,
- divers ajustements selon les recettes réellement perçues en 2018,
- l'augmentation des recettes périscolaires liée à la hausse de la fréquentation (+ 90 000 €),
- l'inscription d'une nouvelle recette : les droits de stationnement payant (+ 130 000 €)

Depuis 2018, les redevances d'occupation du domaine public versées par les exploitants des réseaux électriques et téléphoniques sont inscrits dans ce chapitre.

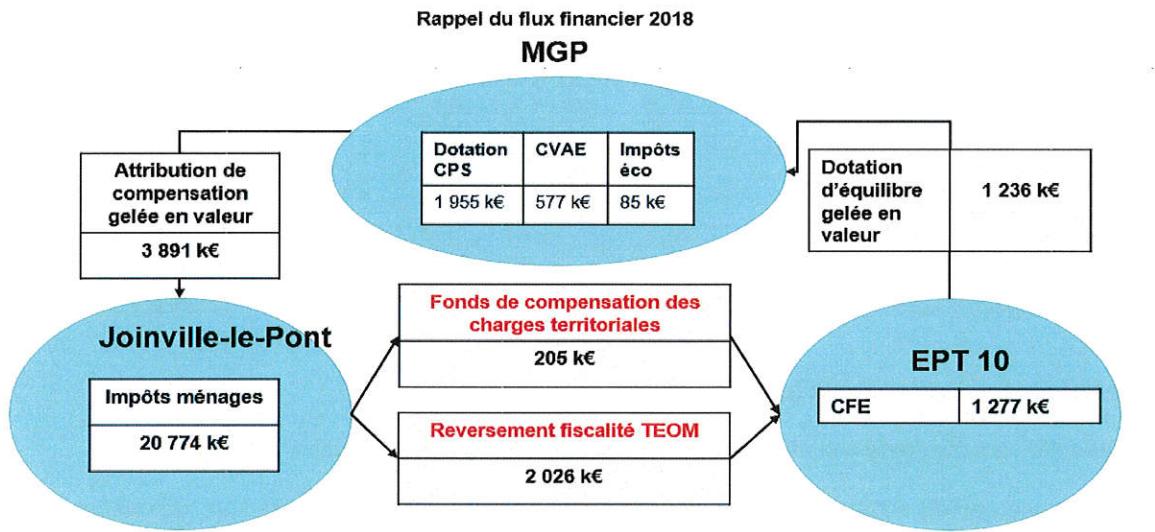
Les recettes fiscales (chapitre 73)

Pour cette année, nos recettes fiscales sont estimées à **26 272 141 €**. Il convient de déduire de ce montant le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 1 436 394 €, du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) pour 500 000 € et du versement de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM) pour 2 026 000 €.

La Ville percevra effectivement 22 309 747 €.

Depuis la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la commune ne perçoit plus que les recettes issues des impôts ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Les impôts économiques sont désormais perçus par la MGP et l'EPT.

Schéma des flux financiers 2018 entre la commune, l'EPT Paris Est Marne et Bois et la MGP :



- Les 3 taxes ménages : **gel des taux pour la 5ème année consécutive.**

Même si elle maintient des taux constants en 2019, la Ville continue à bénéficier largement du dynamisme propre de ses bases liées aux nouvelles constructions et à l'arrivée de nouveaux habitants, ainsi que de la revalorisation de 2,2 % calculée par l'Etat

Le produit issu des trois principaux impôts locaux (TH, TFB, TFNB) devrait ainsi augmenter de 2,8 % par rapport au produit reçu en 2018, pour atteindre un total de 18 814 875 €.

Nous proposons que les taux d'imposition de notre commune soient les suivants pour 2019 :

	Taux communal 2014	Taux communal 2015	Taux communal 2016	Taux communal 2017	Taux communal 2018	Taux communal 2019	Estimation des recettes pour 2019
Taxe d'Habitation (TH)	24,30 %	24,30 %	24,30 %	24,30 %	24,30 %	24,30 %	10 292 508 €
Taxe Foncière Bâti (TFB)	26,92 %	26,92 %	26,92 %	26,92 %	26,92 %	26,92 %	8 513 988 €
Taxe Foncière non Bâti (TFNB)	36,27 %	36,27 %	36,27 %	36,27 %	36,27 %	36,27 %	8 378 €
Total							18 814 874 €

- Le gel de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la MGP

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts.

	Montant inscrit au BP 2019
CVAE	577 321,00 €
CFE	974 968,00 €
IFER	16 340,00 €
TASCOM	65 843,00 €
TAFNB	1 939,00 €
Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558,00 €
Rôles supplémentaires	301 446,00 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250,00 €
TOTAL	3 891 265,00 €

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La commune perçoit cette année encore la TEOM. Comme cela est expliqué dans une délibération spécifique, **il est proposé de baisser le taux de la TEOM de 8,55 % à 6,34 %** pour ne percevoir que le montant dû à l'Etablissement public territorial (2 026 000 €). En 2020, le produit de cet impôt sera intégralement transféré à l'EPT.

- Les recettes issues des droits de mutation

Comme l'année dernière, il est prévu d'encaisser un montant élevé de droits de mutation (1 200 000 €), grâce au dynamisme et à l'attrait de la collectivité.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

A ce stade de l'exercice budgétaire, les services de l'Etat n'ont toujours pas communiqué à la commune les notifications des dotations pour 2019.

En se basant sur les éléments connus à ce jour, nous estimons que la Ville percevra un produit de **5 215 298,83 €** pour ce chapitre, réparti de la manière suivante :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 716 389 € (soit une baisse de 38 300 €).
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) : 91 339 € (soit une baisse de 54 800 €).

Depuis 2017, la commune de Joinville-le-Pont n'est plus éligible à la DSU qui n'est plus versée qu'à 667 communes au lieu de 751. La Ville ne la percevra plus en 2020.

- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'Etat à certains contribuables : 620 622 € (soit une hausse de 26 250 €)

Il convient de rappeler que les compensations relatives à la contribution économique territoriale et à la taxe foncière sur les propriétés font l'objet d'une réduction par l'Etat pour financer d'autres dotations. Il s'agit d'une variable d'ajustement nouvellement intégrée aux concours financiers de l'Etat.

- Le Fonds de Compensation pour la TVA : 57 863 € (soit une hausse de 32 800 €)

Réservé jusqu'en 2015 aux seules dépenses d'investissement, le dispositif du FCTVA a été étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales : 1 566 613 € (soit une hausse de 15 000 €)

Grâce à plusieurs conventions passées, nous attendons plusieurs subventions de la CAF pour les services de la petite enfance, des accueils de loisirs et des activités pour les jeunes.

Par exemple, le Contrat Enfance Jeunesse qui a été renouvelé à la séance du conseil municipal du 20 février 2019 permettra à la Ville de percevoir 923 813 € pour l'année 2019.

- Les autres subventions et participations

D'autres subventions sont prévues, par exemple : dotation pour l'organisation des élections européennes (1 265 €), dotation pour les titres sécurisés (17 160 €), dotation de recensement (3 593 €) etc...

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à 260 998 € (en légère augmentation).

Elles correspondent principalement aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par le CCAS pour la Résidence Jaurès (131 500 €), logements du parc privé de la Commune,....

Depuis l'année dernière, la Ville perçoit également une recette au titre du versement par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (58 000 €).

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 31 278 400,87 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Les immobilisations incorporelles (Chapitre 20) – hors opérations

1 157 437,56 € de dépenses sont prévues dans ce chapitre, dont 287 069,63 € de restes à réaliser de l'année 2018.

Parmi les nouvelles dépenses inscrites, on peut noter :

- les frais d'acquisition de logiciels pour la modernisation des services publics (avec l'objectif à terme de la Ville connectée) : 314 163 €
- les frais d'études concernant l'Ilot D : 105 300 €
- les frais d'études et de maîtrise d'œuvre des services techniques

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) :

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement pour un montant de 1 624 772,40 €, destinées notamment au financement des dépenses suivantes :

- les équipements publics de la ZAC des Hauts de Joinville : la Ville participe à hauteur de 1 210 593,20 €, principalement pour les travaux du parvis de l'Hôtel de Ville et du belvédère,
- la poursuite du programme de subventionnement de la Résidence Abbaye des Bords de Marne pour 62 000 €, au titre des années 2018 et 2019,
- l'acquisition de vélos à assistance électrique par les particuliers Joinvillais pour 10 000 €.

Les immobilisations corporelles (Chapitre 21) – hors opérations

11 219 146,72 € de dépenses sont prévues dans ce chapitre dont 1 706 785,48 € de restes à réaliser pour l'année 2018.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont notamment prévus :

- 2 784 600 € pour l'acquisition en Vente en Etat Futur Achèvement (VEFA) de l'école maternelle Simone Veil livrée début janvier 2019 (solde).
- 2 020 000 € pour une éventuelle acquisition d'un immeuble 5 avenue des familles dans le cadre de l'exercice du droit de préemption. Cet immeuble pourrait être revendu dans l'objectif de développer l'offre de logements sociaux.
- 1 195 850 € pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue d'assurer à terme l'extension du groupe scolaire Palissy.
- 676 000 € pour le remplacement faux plafonds du 2ème étage de l'Hôtel de Ville et d'aménagement de la Paillote pour les services experts.
- 431 000 € pour l'entretien de la voirie : 198 000 € pour l'achat d'une balayeuse et remise en état de la laveuse, 200 000 € pour les travaux de voirie, 33 000 € pour les espaces verts.
- 516 000 € pour le garage municipal avec notamment l'achat d'un car de 33 places (140 000 €), 3 véhicules utilitaires (170 000 €) pour les régies et 3 voitures électriques pour le pool de prêt (90 000 €) subventionnées par le SIPPEREC (18 000 €).
- 688 400 € pour les écoles : 296 000 € de mobilier et équipements des classes (dont 55 000 € pour la nouvelle école Simone Veil et 220 000 € d'équipements informatiques), 392 400 € de travaux (équipements de cuisine, réfectoires, sanitaires, bacs à sable...).
- 285 000 € pour la mise en place du stationnement payant (horodateurs) et l'équipement du parking du Bataillon.
- 171 400 € pour les équipements sportifs dont la réfection du sol sportif du gymnase Lecuirot.
- 80 606 € pour l'équipement des crèches.
- 64 000 € pour la scène Prévert et 29 000 € pour l'EMAD.
- 47 500 € pour le cimetière.
- 392 500 € pour l'équipement des autres services : mobilier, matériel informatique, matériel...

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations

9 057 826,69 € de dépenses sont prévues dans ce chapitre, dont 3 569 480,67 € de restes à réaliser pour l'année 2018.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont notamment prévues :

- 3 495 415 € pour des travaux de réfection de la voirie et des espaces publics

La ville poursuit son programme de travaux avec l'agrandissement de l'aire de jeux de la place Mozart (500 000 €), la réhabilitation de la rue de la Liberté (400 000 €), de l'allée Jacques Tati (249 000 €), de la villa de l'étoile (262 800 €), d'une partie de l'avenue Théodore (130 000 €), l'éclairage public de la rue 42ème de ligne (150 000 €), 130 000 € pour le cimetière (nouvel ossuaire)...

- 1 673 615 € sont également prévus pour divers autres travaux (éclairage public, voirie)
- 1 934 310 € pour les travaux du jardin du centre ville dit « Ilot D »
- 60 000 € de travaux dans les bâtiments municipaux, notamment 53 500 € de travaux dans la

réhabilitation de la structure jeunesse de la résidence Egalité.

Les opérations spécifiques :

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations » budgétaires afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit de :

- Opération « Guichet unique de l'Hôtel de Ville » (n°160025) :

En 2019 est inscrit un montant total de 3 135 229,84 € pour achever les travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville. Le Guichet unique ouvrira le 25 mars.

- Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026) :

Une nouvelle enveloppe de 115 019 € est inscrite pour poursuivre la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

- Opération « Stade Garchery – 1ère tranche de travaux » (n°160027) :

Si les travaux ont été déjà été livrés, il reste un dernier solde à payer de 104 157,82 €.

Le remboursement du capital de la dette (compte 16) :

Avec une inscription totale de 2 531 119,02 €, ce chapitre intègre des dépenses suivantes :

- Le remboursement des emprunts (en capital) : 1 476 171 €.

Ce montant est en hausse, compte tenu de la mobilisation d'emprunts en 2018.

- La prévision en dépenses et en recettes d'un emprunt à crédit renouvelable : 1 049 947 €

Comme l'année dernière, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à la mobilisation de cet emprunt à court terme, qui permet de faire des tirages et des remboursements tout au long de l'année. Le montant correspond au maximum disponible.

- Le remboursement des cautions : 5 000 €

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privée (jardins familiaux, immeubles...), la Ville demande le versement d'une caution pour se garantir du risque de dégradation des biens ainsi confiés à des tiers, cautions qui font l'objet d'un remboursement à l'issue de la dédite du bail.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes équilibrées à 1 049 947 € au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

Grâce à la reprise anticipée et à l'affectation du résultat décidées dans les délibérations précédentes, le budget intègre la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement réalisé en 2018, d'un

montant de 5 245 239,40 €.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068)

D'un montant total de 1 500 559 €, ce chapitre regroupe :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 1 420 559 €

Ce montant correspond au FCTVA dû au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2018.

- Les taxes d'aménagement : 80 000 €

Difficile à estimer, ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année, selon les permis de construire délivrés.

Les subventions d'investissement (chapitre 13)

1 624 904,42 € de recettes sont attendues sur ce chapitre, dont 1 001 609,42 € au titre des restes à réaliser de 2018.

Les dépenses inscrites pour l'année 2019 sont :

- le versement d'une partie des amendes de police : 75 000 €
- la participation d'Eiffage pour les abords de l'îlot D : 255 894 €
- la subvention attribuée par la Région Ile de France pour la création du jardin en centre ville : 292 401 €.

Il reste un montant élevé de subventions à percevoir (engagées en 2018), par exemple : de la Région et de l'Etat pour la rénovation du Stade JP Gachery (286 456 €), de la CAF pour l'école Simone Veil, la ludothèque et l'espace 25 (197 248 €), de la Région et du Département pour les travaux Rue de Paris (174 330 €).

Les produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024)

Deux cessions sont prévues :

- La revente de l'immeuble 5 avenue des Familles dans le cadre d'une préemption/revente : 2 020 000 €.

Ce montant correspond à la somme prévue en dépense au chapitre 21 pour l'acquisition.

- La cession de parcelles communales rue Nouvelle pour la réalisation de pavillons : 900 000 €.

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les inscriptions sur ce chapitre sont de 13 644 059,50 €, dont 4 203 000 € au titre des restes à réaliser de 2018.

Ces restes à réaliser correspondent aux emprunts contractés en décembre 2018 auprès du Crédit Agricole, dont seulement 30 % ont été mobilisés. Il reste donc 70 % à percevoir, au plus tard le 20 décembre 2019.

En 2019, malgré la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2018 et le virement opéré de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, il pourrait être nécessaire de mobiliser des emprunts supplémentaires d'un montant de 8 386 112,08 €, pour financer notre programme d'investissement.

Dans ce chapitre sont également comptabilisés des opérations neutres financièrement (inscrites également au chapitre 16 en dépenses):

- La perception des cautions : 5 000 €

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privée (jardins familiaux, immeubles...), la Ville demande le versement d'une caution pour se garantir du risque de dégradation des biens ainsi confiés à des tiers, cautions qui font l'objet d'un remboursement à l'issue de la dédite du bail.

L'excédent de la section d'investissement reporté (compte 001)

Suite à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018, le budget 2019 peut inclure l'excédent d'investissement d'un montant de 554 594,22 €.

Ce solde d'exécution est à nouveau positif en raison du décalage de certaines opérations d'investissement d'envergure, dont les calendriers de réalisations s'étalent sur plusieurs années.

Il convient également d'inscrire l'excédent d'investissement de l'ACTEP (444,18 €) qui n'avait pas pu être repris en 2018.

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021)

Cette année 2 359 468,69 € de recettes sont prévues sur ce chapitre. C'est le pendant budgétaire du chapitre 023.

La dotation aux amortissements (compte 040)

1 877 184,04 € de recettes sont inscrites sur ce chapitre. Il s'agit des dotations aux amortissements.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

* *
*

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2019 avec reprise anticipée des résultats 2018 - Note de présentation annexée au BP 2019

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	27	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Boudaïeb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amélie SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous"), Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste "unis pour joinville-le-pont")
Abstention	5	Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Michel LAVAL (Non inscrit), Monsieur Pascal DE CAZENOYE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Bernard DUVERT (Liste "Vivre Joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (Liste "Vivre Joinville ensemble")

Article Unique : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2019, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 66 892 783,10 €
- en dépenses : 66 892 783,10 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 35 614 382,23 €
- en section d'investissement : 31 278 400,87 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le :- 3 AVR. 2019

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : - 2 AVR. 2019 A Joinville-le-Pont le 11 AVR. 2019



